



# 2024 volume II

## Faits saillants

### du chapitre 4

**Aucune analyse n'a été réalisée sur les coûts estimatifs liés à la modification de la politique des voyages**

**Le Conseil du Trésor n'a pas approuvé la modification de la politique**

**La politique actuelle sur les voyages des employés n'est pas claire et pourrait prêter à confusion**

**On estime que la décision de quitter le programme de Répertoire des établissements d'hébergement du gouvernement du Canada a engendré la perte d'économies annuelles estimées à 632 169 \$**

## Conclusions générales

Nos travaux de vérification ont permis de conclure que la politique du ministère des Finances et du Conseil du Trésor sur les frais d'hôtel des employés ne reflète pas d'une gestion financière prudente. Voici nos constatations générales :

- aucune analyse de rentabilisation, quantitative ou qualitative, n'a été effectuée pour appuyer la décision de cesser de participer au programme de Répertoire des établissements d'hébergement du gouvernement du Canada
- des économies annuelles potentielles de 632 169 \$ auraient pu être réalisées en utilisant les taux du Répertoire des établissements d'hébergement du gouvernement du Canada
- la politique actuelle sur l'hébergement à l'hôtel pourrait inciter les employés à continuer d'utiliser les tarifs d'hôtel du gouvernement auxquels ils ne sont plus admissibles